

Webinaire : « Gestion des biodéchets, quelle place et quel rôle pour les acteurs de l'ESS en Normandie ? »

État des lieux sur le tri à la source des biodéchets en Normandie

Par l'observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie

20 juin 2023 - Caen



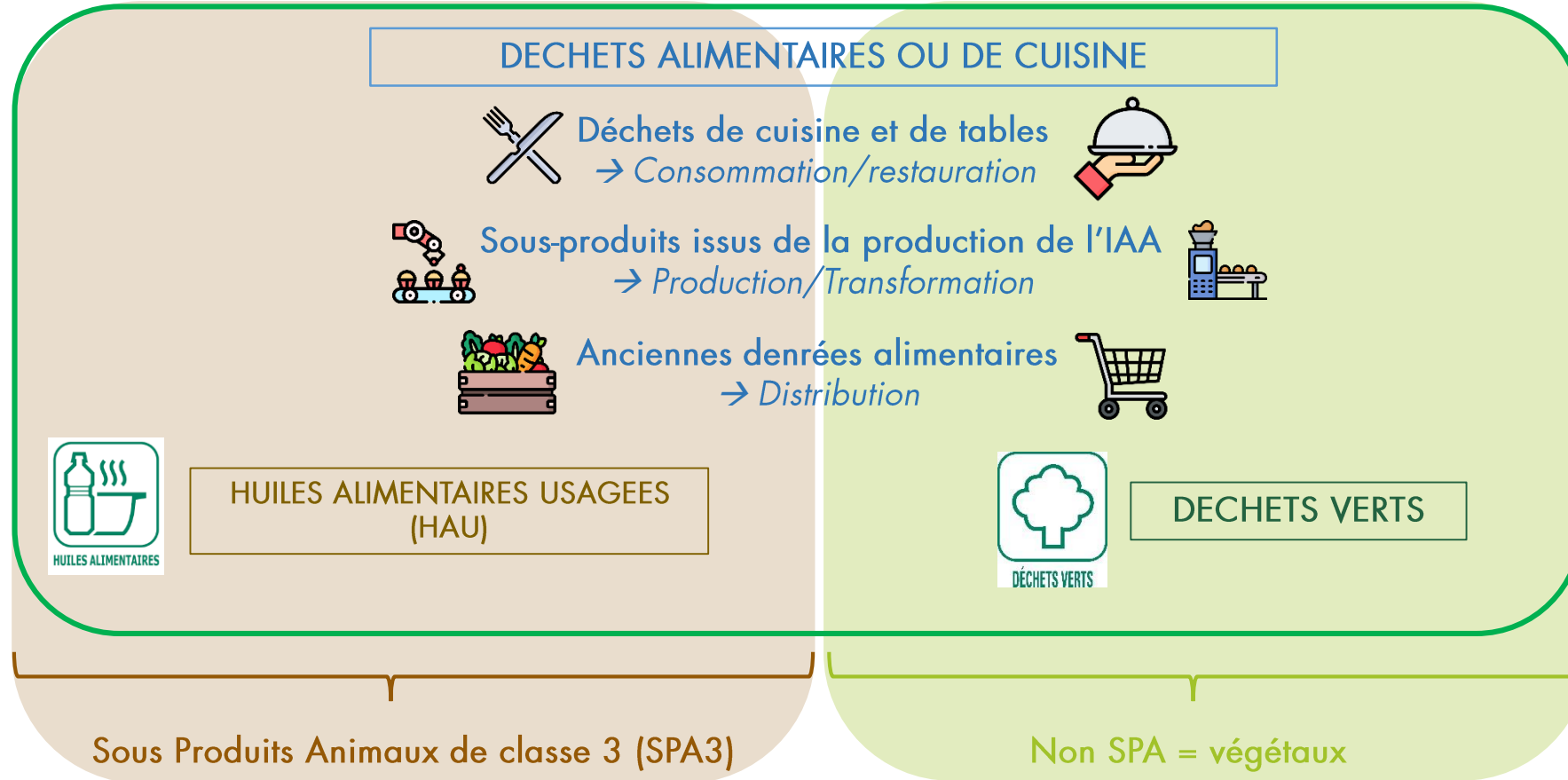
Les biodéchets qu'est-ce que c'est ?

→ Pour y voir plus clair

Biodéchets au sens du Code de l'Environnement



"Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires"



Concernés par la réglementation sur le tri à la source des biodéchets
Loi AGECL – Février 2020

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



+

Déchets d'Activité Économique (DAE)



Lexique

- SPA = sous produits animaux
- IAA : industrie agroalimentaire

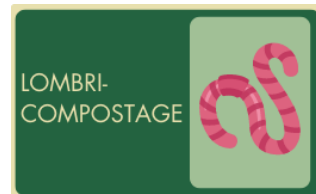
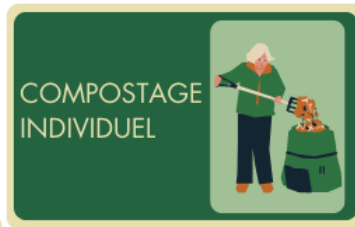
Les solutions de gestion

→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- Deux types de solution pour la gestion des biodéchets triés à la source

Développer/renforcer la gestion de proximité
→ Traitement des biodéchets *in situ*

Développer un service de collecte
→ Traitement des biodéchets sur un site dédié



Des solutions qui peuvent être
complémentaires selon les territoires

Les solutions de gestion

→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- Deux types de solution pour la gestion des biodéchets triés à la source

Développer un service de collecte
→ Traitement des biodéchets sur un site dédié



2 solutions de
traitement possibles



- *Aérobique (présence d'oxygène)*
- *Valorisation agronomique*
- *Sous-produit : compost*
- *Hygiénisation intégrée au processus*
- *Durée : 3 à 6 mois*

Le traitement des biodéchets triés à la source
est réalisé sur un site dédié

- *Anaérobique (pas d'oxygène)*
- *Valorisation agro énergétique*
- *Sous-produit : biogaz, digestat*
- *Hygiénisation préalable nécessaire*
- *Durée : 30 à 90 jours*



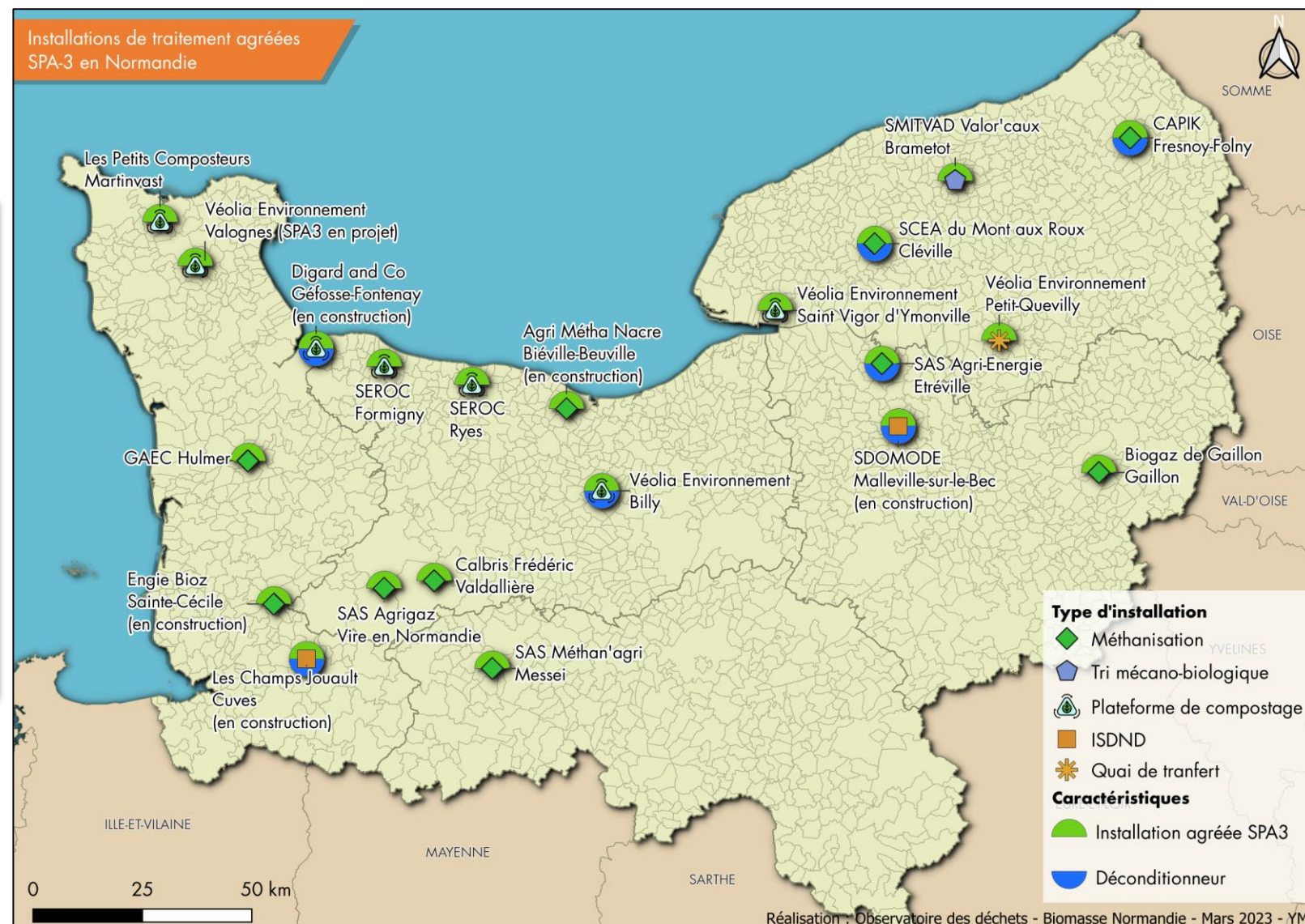
Les solutions de gestion

→ Les solutions de traitement des biodéchets collectés à la source

Installations, connues à date, pouvant réaliser le traitement des biodéchets

Prédispositions nécessaires au traitement des biodéchets des collectivités :

- Agrément sanitaire SPA3 (sous produits animaux de classe 3)
- Hygiéniseur (pour la méthanisation)
- Déconditionneur (fortement recommandé pour la gestion des indésirables)

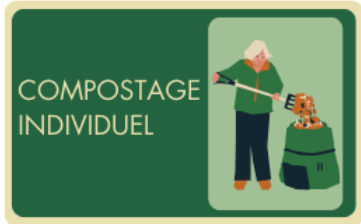


Les solutions de gestion

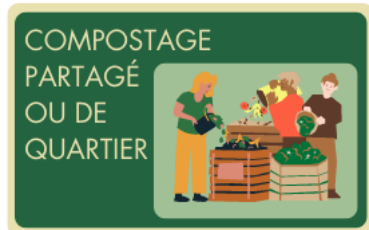
→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- La gestion de proximité (*in situ*)

Le traitement des biodéchets triés à la source est réalisé à proximité du lieu de production



1 composteur 400 à 600 l par foyer
→ Conseillé pour logements individuels avec jardin (zones pavillonnaires)



4 composteurs d'environ 650 l pour 50 à 60 foyers
4 composteurs pour : dépôt, maturation (2), stockage structurant
→ Conseillé pour habitats collectifs, logements sans jardin, copropriétés (zones denses)



Nécessité d'un référent de site et d'une solution d'apport pérenne de structurant



Nombre de composteurs à déterminer selon la taille et les besoins de l'établissement (cantine centrale ou non, compostage des restes de repas uniquement, etc.)
→ Conseillé pour EHPAD, écoles, etc. (administrations)



Des solutions possibles mais pas forcément adaptées à l'ensemble des foyers

- Nécessite une attention plus rigoureuse
- Nécessite un extérieur (ou balcon)
- Nécessite un apport complémentaire en nourriture (poules)

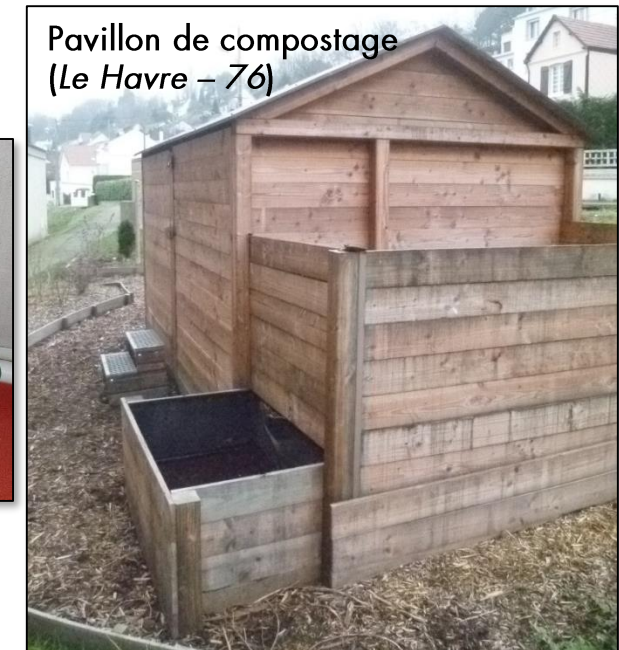
RÉSEAU Compostplus <https://www.compostplus.org/>

Réseau Compost Citoyen  <https://reseaucompost.org/>

Les solutions de gestion

→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- Quelques exemples de gestion de proximité



Les solutions de gestion

→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- Développer un service de collecte



Bac roulant (240 l max.)
sous carénage



Caisse-palette (~ 600 l)
sous carénage



Bac roulant 120 à 140 l
(+ cuve réductrice possible)

Cibles : ménages et professionnels

Collecte : via BOM (Benne à Ordures Ménagères) traditionnelle adaptée

Nettoyage : à la charge de la collectivité

Exemple : SMICTOM d'Alsace centrale (67)

Cibles : ménages et professionnels

Collecte : camion hayon et transpalette (manutention)

Nettoyage : par le collecteur ou sur le site de traitement (échange caisse-palette pleine contre propre lors de la collecte)

Exemple : SITTOMMI (56)

Cibles : ménages et professionnels

Collecte : via BOM traditionnelle adaptée

Nettoyage : à la charge du producteur de biodéchets

Exemple : SYCTOM de Paris (75)

Les solutions de gestion

→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- Quelques exemples de collecte et traitement de biodéchets triés à la source



Bac de biodéchets
(Stains – 93)



Apport volontaire en caisse-palette
(Axibio)



Toutenvélo
(Caen – 14)



Collecte au porte-à-porte en cours
(Stains – 93)



Apport volontaire en abris-bacs
(Nantes – 44)



Apport volontaire en abris-bacs
(Sélestat – 67)



Traitement des biodéchets par méthanisation
(SAS Agrigaz – 14)



Traitement des biodéchets par compostage
(La Renaudière – 44)

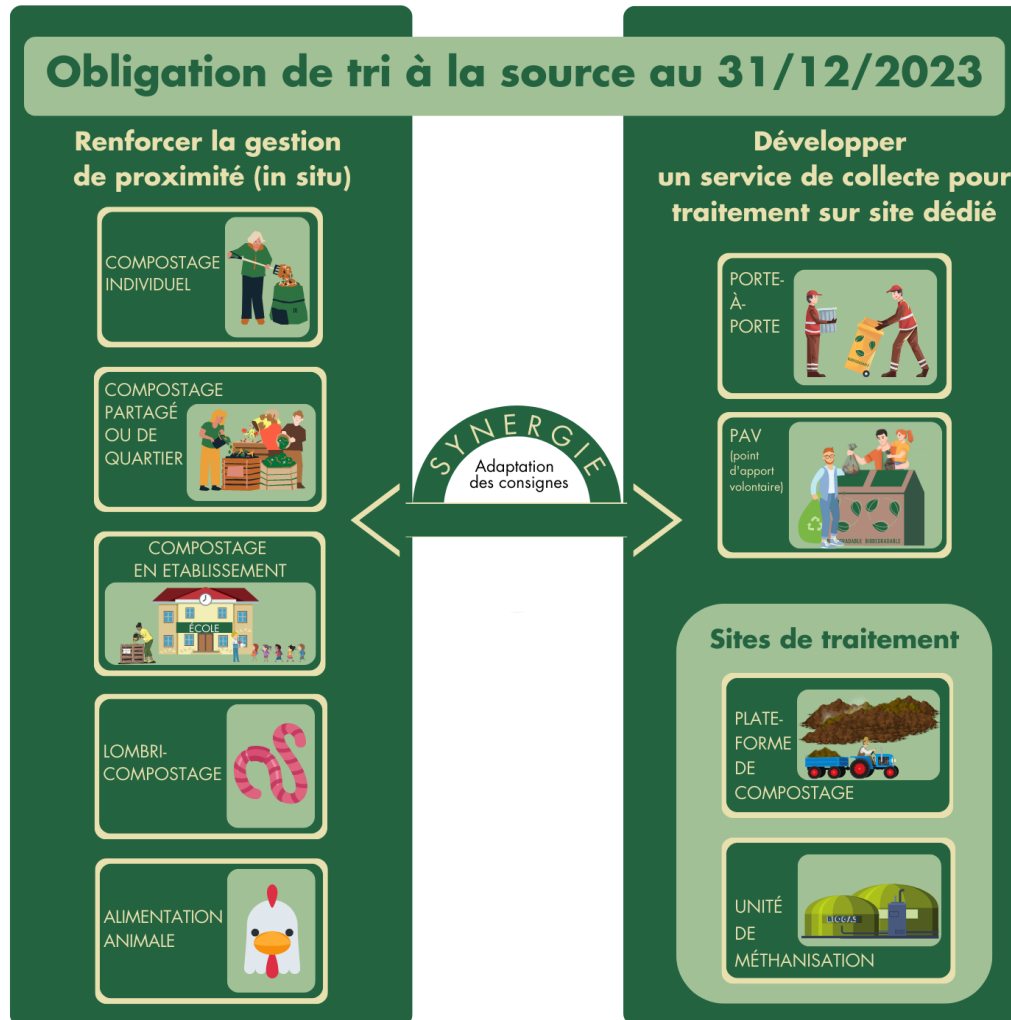
Apport volontaire en bacs
(Sierre - Suisse)



Les solutions de gestion

→ Collecte au porte-à-porte, collecte en apport volontaire, gestion de proximité...

- Des solutions de précollecte/collecte/traitement complémentaires



Quid des professionnels ?

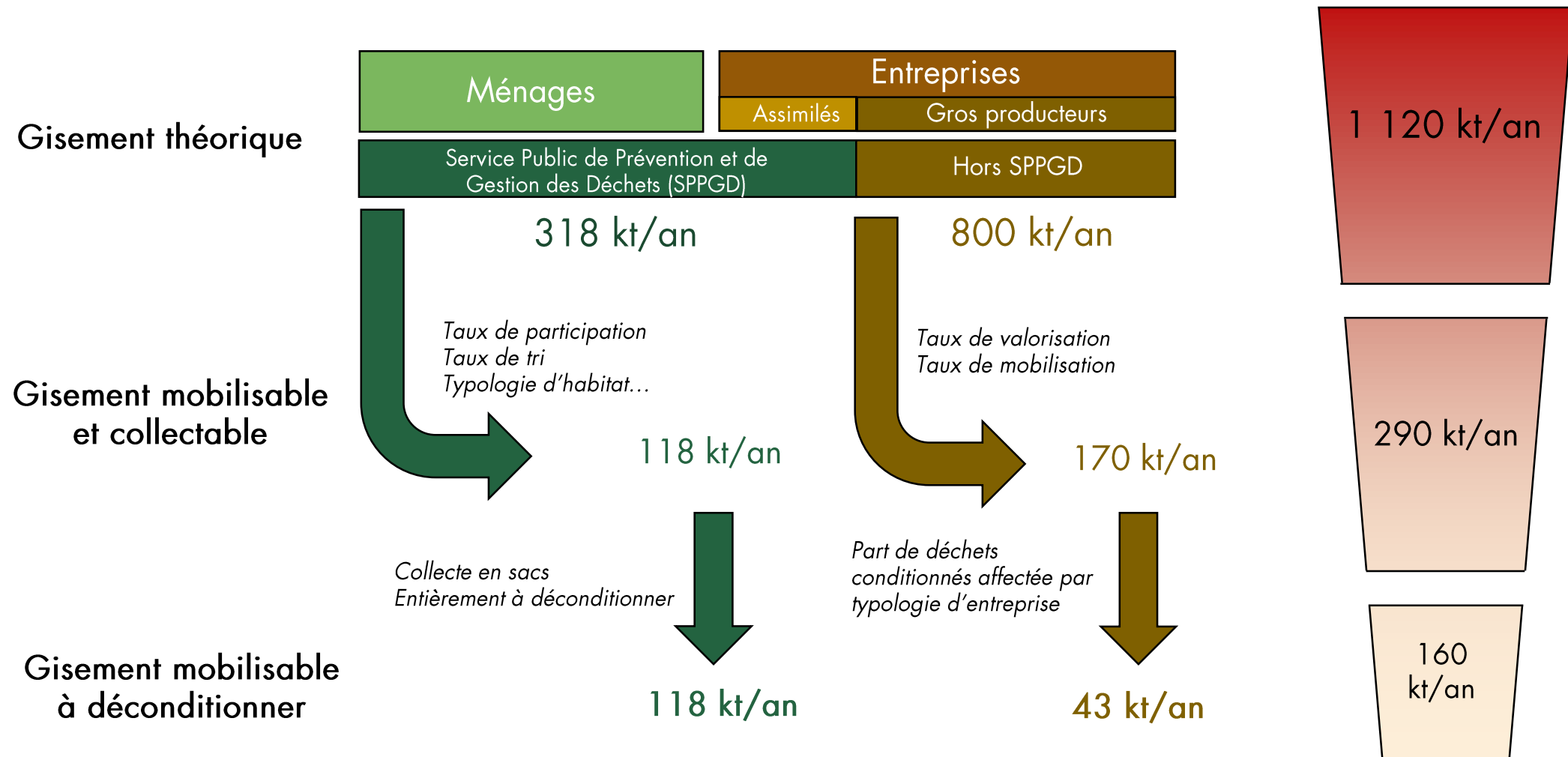


- 01/01/2023 : tri à la source obligatoire pour les professionnels qui produisent + de 5 t/an de biodéchets
- 01/01/2024 : tri à la source obligatoire pour tous les producteurs (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.)

Le tri à la source des biodéchets en Normandie

→ Quel gisement en Normandie ?

Résultats de l'étude de décembre 2021 - Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie



Le tri à la source des biodéchets en Normandie

→ Quel gisement en Normandie ?

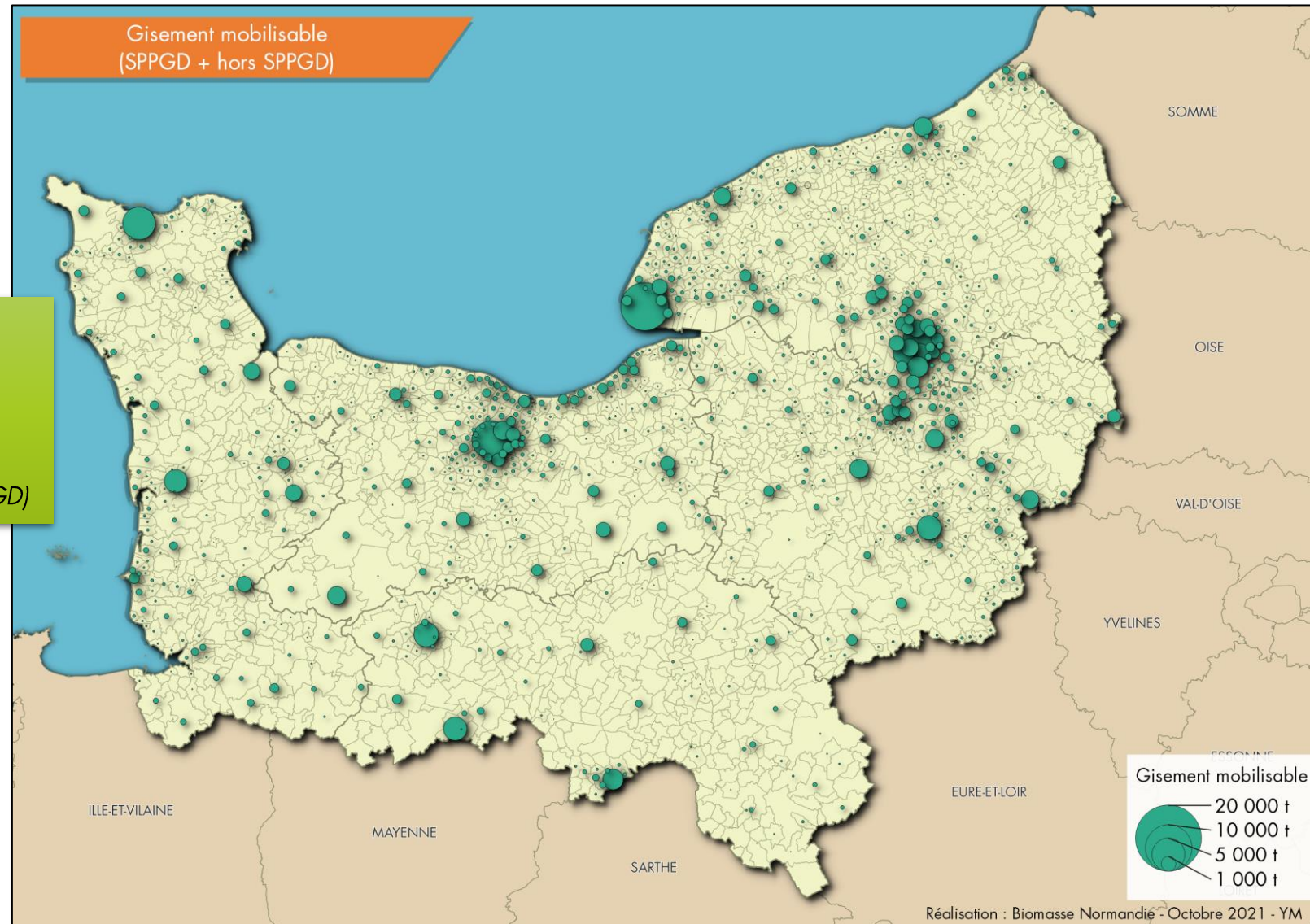
Résultats de l'étude territoriale de novembre 2021 - *Biomasse Normandie*

Environ 160 000 t/an à déconditionner :

→ 118 000 t/an extraites des OMr (SPPGD)

→ 43 000 t/an issues des entreprises (Hors SPPGD)

Source : Analyse territoriale
dans le cadre de l'AAP
déconditionnement de la région
Normandie et l'ADEME.
Novembre 2021

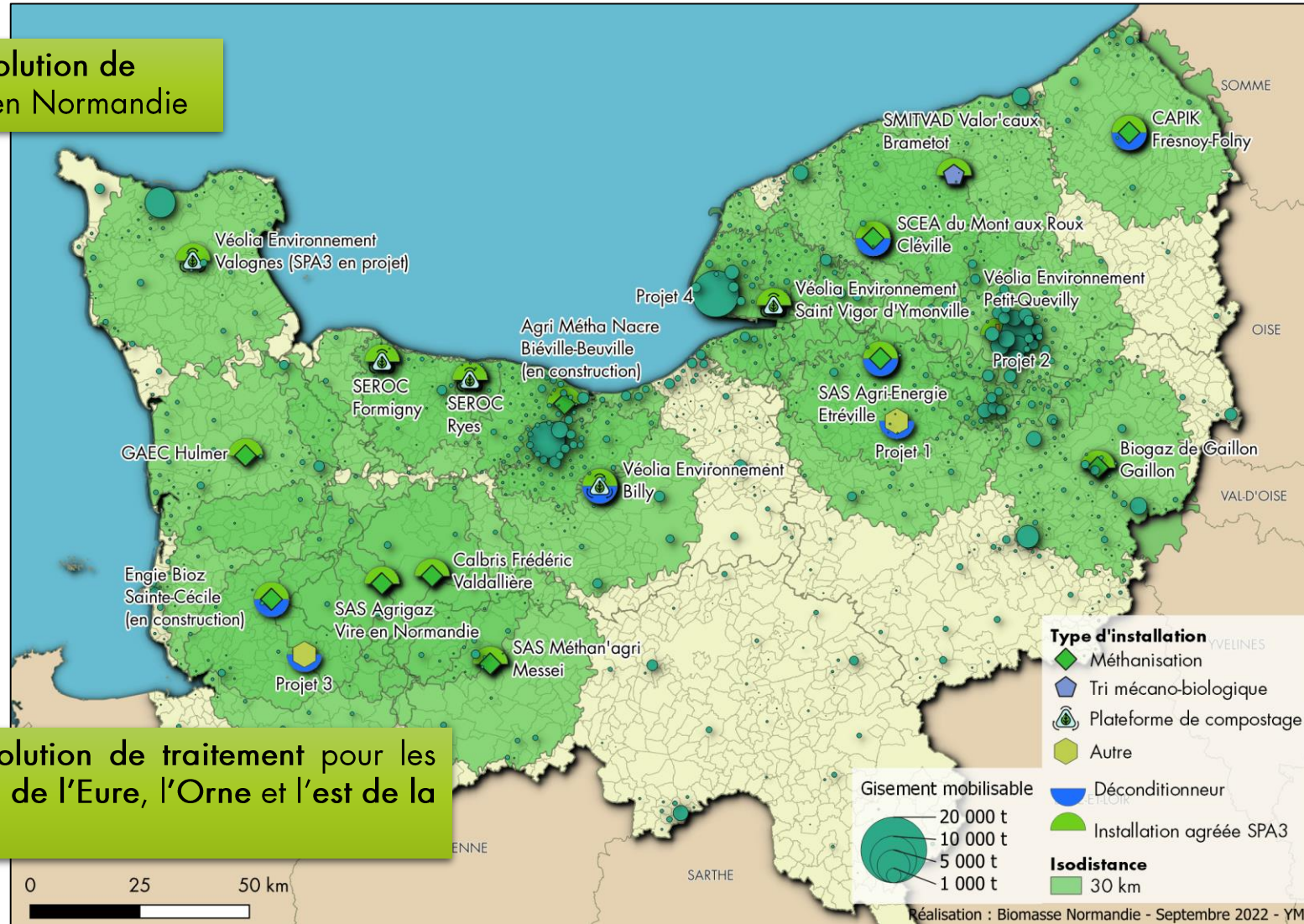


Le tri à la source des biodéchets en Normandie

→ Des solutions de traitement qui ne couvrent pas tout le territoire

Comparaison entre gisements et solutions de traitement - Mise en avant des zones blanches

Une couverture en solution de traitement intéressante en Normandie



Un manque de solution de traitement pour les collectivités du sud de l'Eure, l'Orne et l'est de la Seine-Maritime

Le tri à la source des biodéchets en Normandie

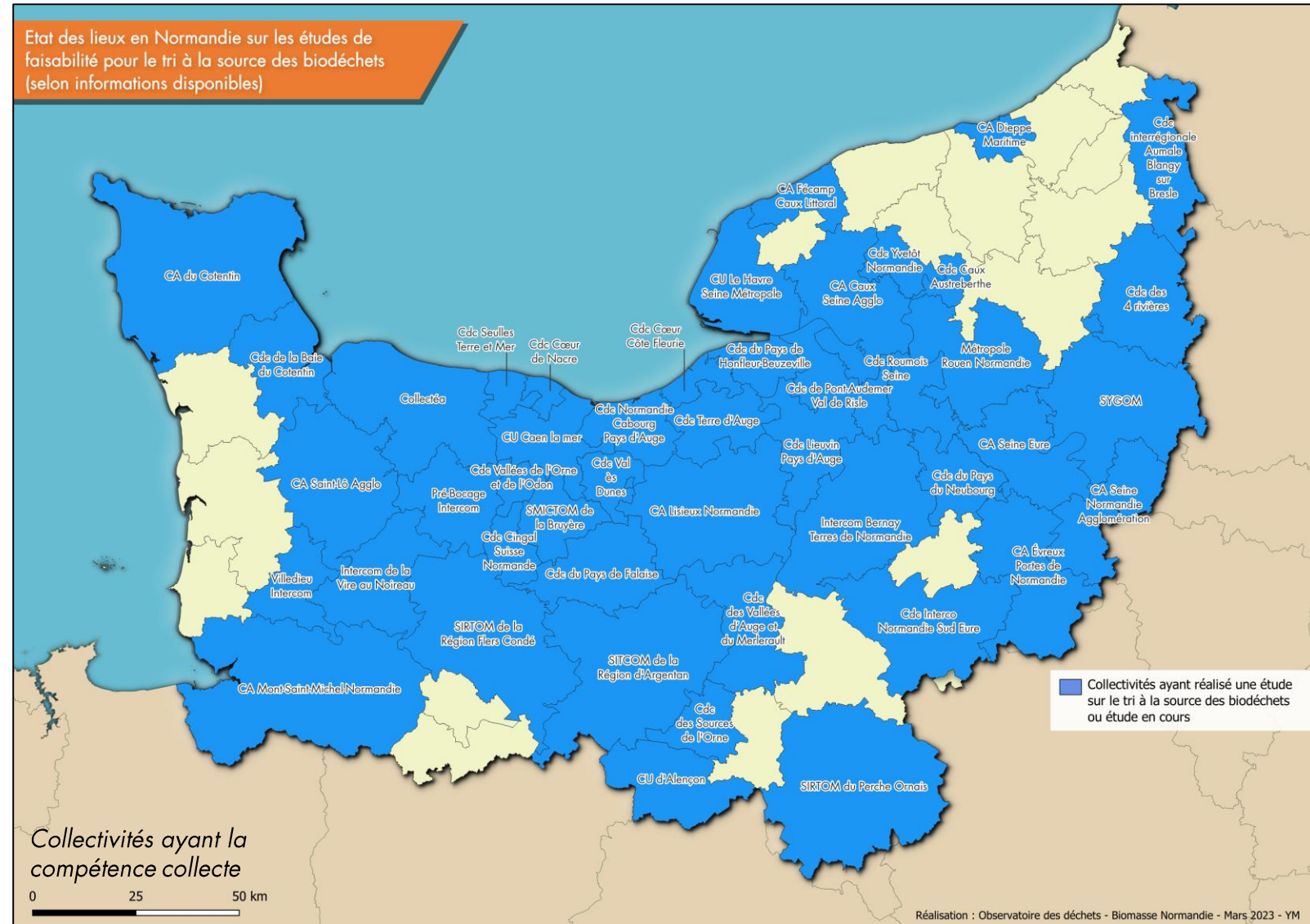
→ État des lieux du déploiement du tri à la source en Normandie

Collectivités ayant réalisé une **étude de faisabilité** sur la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets

46 collectivités sur 63 ayant réalisé une étude de faisabilité pour le tri à la source des biodéchets (73 %)



→ 85 % de la population normande couverte par une étude



Le tri à la source des biodéchets en Normandie

→ État des lieux du déploiement du tri à la source en Normandie

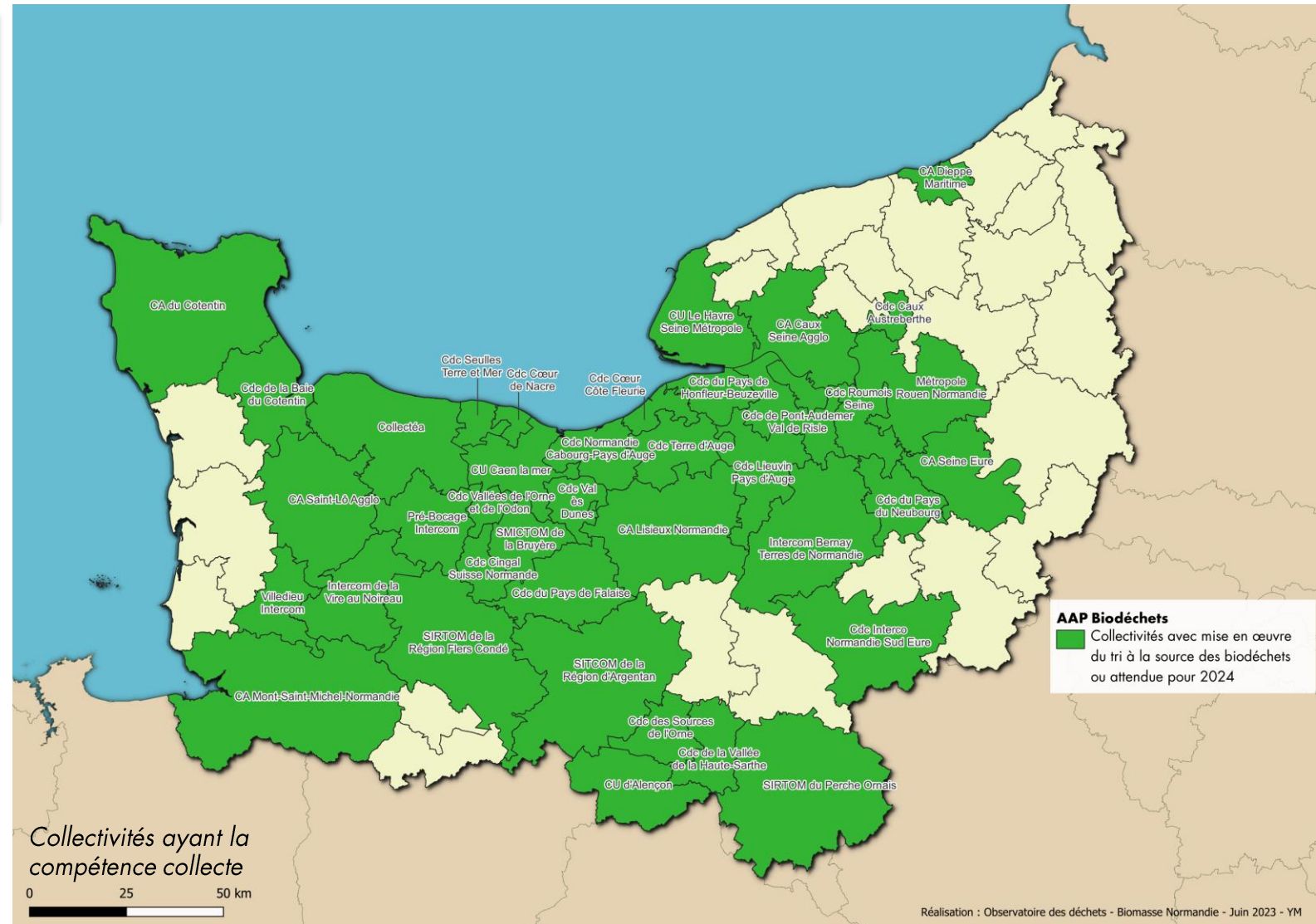
Collectivités en **mise en œuvre du tri à la source** des biodéchets (en cours ou attendue - mise à jour mars 2023)

37 collectivités sur 63 en mise en œuvre ou en mise en œuvre planifiée dès 2024 du tri à la source des biodéchets (59 %)



→ 74 % de la population normande concernée par cette mise en œuvre

Des choix de modes de gestion souvent mixtes, qui s'expliquent par l'hétérogénéité des typologies d'habitat et de producteurs de biodéchets de chaque territoire



Des questions ?

Yann PLARD

Biomasse Normandie

18 rue d'Armor - 14000 CAEN

y.plard@biomasse-normandie.org

Tél : 02 31 34 17 66



@biomassenormandie



@BiomasseNdie



<https://www.biomasse-normandie.fr/>

